

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4621

concernant la nomination d'un représentant des organismes de recherche à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public (CRRNTP) de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) sollicite des candidatures afin de combler certains postes sur la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public;

ATTENDU que l'UQO est l'un des organismes invités par la CRÉO à proposer des candidatures pour l'un des sièges de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public (CRRNTP);

ATTENDU que l'UQO et l'Institut québécois de l'aménagement de la forêt feuillue (IQAFF) ont signé en 2002 un protocole d'entente et que la collaboration entre les deux établissements dans le secteur des sciences naturelles se poursuit avec succès;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Luc Chaput, appuyée par monsieur Claude Chénier,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER la nomination de monsieur Frédéric Doyon, directeur scientifique de l'Institut québécois de l'aménagement de la forêt feuillue (IQAFF) au poste de commissaire à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public (CRRNTP) de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4622

concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) - Département d'études langagières

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 7 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais, concernant les exigences de qualification pour l'enseignement;

ATTENDU que les exigences de qualification pour l'enseignement adoptées par l'Assemblée départementale du Département d'études langagières ont été affichées audit département et soumises aux personnes chargées de cours concernées, avec copie au Syndicat, pour avis et commentaires;

ATTENDU la résolution-UQO-DEL-06-48-141 de l'Assemblée départementale du Département d'études langagières qui vise la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont le Département assume la responsabilité;

ATTENDU que le Conseil d'administration doit adopter les exigences de qualification pour l'enseignement suite à une recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la résolution de la Commission des études 255-CE-1772 recommandant l'adoption des exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées des cours dont le Département d'études langagières assume la responsabilité;

ATTENDU les explications et la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont le Département d'études langagières assume la responsabilité, lesquelles entreront en vigueur à compter du trimestre d'été 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4623

concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) – Département de psychoéducation et de psychologie

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 7 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais, concernant les exigences de qualification pour l'enseignement;

ATTENDU que les exigences de qualification pour l'enseignement adoptées par l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie ont été affichées audit département et soumises aux personnes chargées de cours concernées, avec copie au Syndicat, pour avis et commentaires;

ATTENDU les extraits N^{os} 347, 383 et 389 de l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie qui visent la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont le Département assume la responsabilité;

ATTENDU que le Conseil d'administration doit adopter les exigences de qualification pour l'enseignement suite à une recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la résolution de la Commission des études 255-CE-1776 recommandant l'adoption des exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont le Département de psychoéducation et de psychologie assume la responsabilité;

ATTENDU les explications et la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont le Département de psychoéducation et de psychologie assume la responsabilité, lesquelles entreront en vigueur à compter du trimestre d'été 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4624

concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) - Département des sciences infirmières

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 7 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais, concernant les exigences de qualification pour l'enseignement;

ATTENDU que les exigences de qualification pour l'enseignement adoptées par l'Assemblée départementale du Département des sciences infirmières ont été affichées audit département et soumises aux personnes chargées de cours concernées, avec copie au Syndicat, pour avis et commentaires;

ATTENDU les extraits N^{os} 390 et 391 de la 111^{ième} réunion de l'Assemblée départementale du Département des sciences infirmières qui visent la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont le Département assume la responsabilité;

ATTENDU que le Conseil d'administration doit adopter les exigences de qualification pour l'enseignement suite à une recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la résolution de la Commission des études 255-CE-1774 recommandant l'adoption des exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont le Département des sciences infirmières assume la responsabilité ;

ATTENDU les explications et la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont le Département des sciences infirmières assume la responsabilité, lesquelles entreront en vigueur à compter du trimestre d'été 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4625

concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) - Département des sciences administratives

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 7 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais, concernant les exigences de qualification pour l'enseignement;

ATTENDU que les exigences de qualification pour l'enseignement adoptées par l'Assemblée départementale du Département des sciences administratives ont été affichées audit département et soumises aux personnes chargées de cours concernées, avec copie au Syndicat, pour avis et commentaires;

ATTENDU l'extrait 96^{ième} ADESA 29-01-2007 N° 820 de l'Assemblée départementale du Département des sciences administratives qui vise la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement des cours dont le département assume la responsabilité;

ATTENDU que le Conseil d'administration doit adopter les exigences de qualification pour l'enseignement suite à une recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la résolution de la Commission des études 255-CE-1773 recommandant l'adoption des exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont le Département des sciences administratives assume la responsabilité;

ATTENDU les explications et la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont le Département des sciences administratives assume la responsabilité, lesquelles entreront en vigueur à compter du trimestre d'été 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4626

concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) - Département des sciences de l'éducation

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 7 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais, concernant les exigences de qualification pour l'enseignement;

ATTENDU que les exigences de qualification pour l'enseignement adoptées par l'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation ont été affichées audit département et soumises aux personnes chargées de cours concernées, avec copie au Syndicat, pour avis et commentaires;

ATTENDU les résolutions UQO-DES-06-49-266 et UQO-DES-06-49-267 de l'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation qui visent la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement des cours dont le département assume la responsabilité;

ATTENDU que le Conseil d'administration doit adopter les exigences de qualification pour l'enseignement suite à une recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la résolution de la Commission des études 255-CE-1771 recommandant l'adoption des exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont le Département des sciences de l'éducation assume la responsabilité;

ATTENDU les explications et la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont le Département des sciences de l'éducation assume la responsabilité, lesquelles entreront en vigueur à compter du trimestre d'été 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4627

concernant les exigences de qualification pour l'enseignement (personnes chargées de cours) - l'École multidisciplinaire de l'image

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 7 de la Convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais, concernant les exigences de qualification pour l'enseignement;

ATTENDU que les exigences de qualification pour l'enseignement adoptées par l'Assemblée professorale de l'École multidisciplinaire de l'image ont été affichées et soumises aux personnes chargées de cours concernées, avec copie au Syndicat, pour avis et commentaires;

ATTENDU la résolution APÉMI-07-06-16 de l'Assemblée professorale de l'École multidisciplinaire de l'image qui vise la détermination des exigences de qualification pour l'enseignement des cours dont l'école assume la responsabilité;

ATTENDU que le Conseil d'administration doit adopter les exigences de qualification pour l'enseignement suite à une recommandation de la Commission des études;

ATTENDU la résolution de la Commission des études 255-CE-1775 recommandant l'adoption des exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont l'École multidisciplinaire de l'image assume la responsabilité;

ATTENDU les explications et la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les exigences de qualification pour l'enseignement, par des personnes chargées de cours, des cours dont l'École multidisciplinaire de l'image assume la responsabilité, lesquelles entreront en vigueur à compter du trimestre d'été 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4628

concernant le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2008-2009

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 6 du Règlement général 1 de l'Université du Québec : « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche concernant le calendrier universitaire »;

ATTENDU l'article 4 du Régime des études de premier cycle et l'article 1.8 du Régime des études de cycles supérieurs de l'UQO concernant le calendrier universitaire;

ATTENDU le projet de calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2008-2009;

ATTENDU la résolution 256-CE-1778 adoptée par la Commission des études du 10 mai 2007;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lisette Blouin Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2008-2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4629

concernant l'ouverture et l'implantation de la Mineure en géographie

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de Mineure en géographie;

ATTENDU la résolution 255-CE-1770 de la Commission des études du 5 avril 2007;

ATTENDU l'intérêt de bonifier l'offre de formation en sciences humaines et sociales;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE PROCÉDER à l'ouverture et l'implantation de la Mineure en géographie à compter du trimestre d'automne 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4630

concernant la mise à jour de l'offre de programmes au Centre d'études universitaires des Laurentides

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la volonté exprimée par l'UQO d'offrir des services universitaires dans les Laurentides tout en respectant des cibles de nombres d'étudiants par groupe pour les programmes de premier cycle et de deuxième cycle;

ATTENDU la croissance des inscriptions au programme de Baccalauréat en psychoéducation offert à Saint-Jérôme depuis l'automne 2005 et l'importance d'offrir le programme de Maîtrise en psychoéducation, pour permettre à nos étudiants d'avoir accès à l'Ordre des conseillers et conseillères en orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec;

ATTENDU la difficulté d'atteindre le seuil du nombre d'étudiants par groupe fixé par le Conseil d'administration pour le programme de Certificat en relations industrielles et en ressources humaines (4568), pour le Certificat d'initiation à la traduction professionnelle (4083) et pour le Programme court de deuxième cycle en gestion de projet (0145);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lisette Blouin Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'offre du programme de Maîtrise en psychoéducation (3168, 3158, 3878) à compter du trimestre d'automne 2008 au Centre d'études universitaires des Laurentides, en fixant un contingentement à vingt-cinq (25) inscriptions par cohorte;

D'ARRÊTER les admissions au Centre d'études universitaires des Laurentides au programme de Certificat en relations industrielles et en ressources humaines (4568), pour le Certificat d'initiation à la traduction professionnelle (4083) et pour le Programme court de deuxième cycle en gestion de projet (0145) à compter de l'automne 2007;

DE CONFIRMER que les étudiants, présentement inscrits au programme de Certificat en relations industrielles et en ressources humaines (4568) et au Programme court de deuxième cycle en gestion de projet (0145), pourront compléter leur programme d'études au Centre d'études universitaires des Laurentides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4631

concernant la restriction des admissions à temps partiel seulement, aux trimestres d'hiver, au Certificat en informatique de gestion (4108)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la difficulté de maintenir une offre de cours à temps complet pour les nouveaux admis aux trimestres d'hiver;

ATTENDU la résolution de la Commission des études 255-CE-1768, recommandant de limiter les admissions à temps partiel seulement, aux trimestres d'hiver, au Certificat en informatique de gestion (4108), à compter du trimestre d'hiver 2008;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Claude Chénier,

IL EST RÉSOLU :

DE LIMITER les admissions à temps partiel seulement, aux trimestres d'hiver, au Certificat en informatique de gestion (4108), à compter du trimestre d'hiver 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4632

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences infirmières

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage de trois postes de professeur régulier dans les domaines des soins critiques, de la santé familiale, des soins aux adultes et personnes âgées (chronicité), du fondement de la profession, de la santé de l'enfant et de l'adolescent ou de la formation pratique;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 2 avril 2007;

ATTENDU l'extrait n° 415 du procès-verbal de la 21^e réunion de l'Assemblée départementale du Département des sciences infirmières du 4 avril 2007 recommandant l'embauche de madame Lucie Lemelin;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Lemelin;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Lucie Lemelin à titre de professeur régulier dans les domaines de la santé de l'enfant et de l'adolescent et du fondement de la profession au Département des sciences infirmières pour la période débutant le 1^{er} juin 2007 et se terminant le 31 mai 2009;

DE RENDRE l'octroi de la permanence, à titre de professeur régulier au Département des sciences infirmières, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Lucie Lemelin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4633

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences infirmières

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage de trois postes de professeur régulier dans les domaines des soins critiques, de la santé familiale, des soins aux adultes et personnes âgées (chronicité), du fondement de la profession, de la santé de l'enfant et de l'adolescent ou de la formation pratique;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 2 avril 2007;

ATTENDU l'extrait n° 416 du procès-verbal de la 21^e réunion de l'Assemblée départementale du Département des sciences infirmières du 4 avril 2007 recommandant l'embauche de madame Assumpta Ndengeyingoma;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Ndengeyingoma;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Assumpta Ndengeyingoma à titre de professeur régulier dans les domaines des soins aux adultes et personnes âgées (chronicité) et du fondement de la profession au Département des sciences infirmières pour la période débutant le 1^{er} juin 2007 et se terminant le 31 mai 2009;

DE RENDRE l'octroi de la permanence, à titre de professeur régulier au Département des sciences infirmières, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Assumpta Ndengeyingoma.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4634

concernant l'embauche d'un professeur suppléant au Département de relations industrielles

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur suppléant dans le domaine de la gestion des ressources humaines;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 18 avril 2007;

ATTENDU la résolution DRI-19-04-07-659 de la réunion extraordinaire de l'Assemblée départementale du Département de relations industrielles du 19 avril 2007 recommandant l'embauche de monsieur Martin Lauzier;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Lauzier;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat ;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Martin Lauzier à titre de professeur suppléant dans le domaine de la gestion des ressources humaines au Département de relations industrielles pour la période débutant le 1^{er} juin 2007 et se terminant le 31 mai 2009;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Martin Lauzier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4635

concernant l'embauche d'un professeur suppléant au Département de travail social et des sciences sociales

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage de trois postes de professeur régulier dans le domaine de l'intervention psychosociale;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection;

ATTENDU l'extrait n° 447 du procès-verbal de la 122^e réunion de l'Assemblée départementale du Département de travail social et des sciences sociales du 23 avril 2007 recommandant l'embauche de madame Myriam-Mélanie Rousseau;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Rousseau;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Myriam-Mélanie Rousseau à titre de professeur suppléant dans le domaine de l'intervention psychosociale au Département de travail social et des sciences sociales pour la période débutant le 1^{er} juin 2007 et se terminant le 31 mai 2009;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Rousseau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4636

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département de travail social et des sciences sociales

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de l'histoire de l'Europe (19^e et 20^e siècles);

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection;

ATTENDU l'extrait n^o 448 du procès-verbal de la 122^e réunion de l'Assemblée départementale du Département de travail social et des sciences sociales du 23 avril 2007 recommandant l'embauche de monsieur Martin Laberge;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Laberge;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Claude Chénier,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Martin Laberge à titre de professeur régulier dans le domaine de l'histoire de l'Europe (19^e et 20^e siècles) au Département de travail social et des sciences sociales pour la période débutant le 1^{er} juin 2007 et se terminant le 31 mai 2009;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Laberge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4637

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département de psychoéducation et de psychologie

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la psychoéducation;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 4 mai 2007;

ATTENDU l'extrait n° 410 du procès-verbal de la 88^e réunion de l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie du 7 mai 2007 recommandant l'embauche de madame Annie Aimé;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Aimé;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Annie Aimé à titre de professeur régulier dans le domaine de la psychoéducation au Département de psychoéducation et de psychologie pour la période débutant le 1^{er} juin 2007 et se terminant le 31 mai 2009;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Aimé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4638

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département d'études langagières

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier en études langagières;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 30 avril 2007;

ATTENDU la résolution UQO-DEL-07-54-153 de l'Assemblée départementale du Département d'études langagières du 8 mai 2007 recommandant l'embauche de madame Marie-Josée Goulet;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Goulet;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lisette Blouin Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Marie-Josée Goulet à titre de professeur régulier en études langagières au Département d'études langagières pour la période débutant le 1^{er} juin 2007 et se terminant le 31 mai 2009;

DE RENDRE l'octroi de la permanence, à titre de professeur régulier au Département d'études langagières, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Marie-Josée Goulet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4639

concernant l'adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2007-2008

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le processus de préparation budgétaire;

ATTENDU l'avis favorable du Comité exécutif du 14 mai 2007;

ATTENDU la présentation et les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation du recteur, président du comité du budget, et celle de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice 2007-2008 prévoyant des produits de 51 283 M\$ et des charges de 52 773 M\$ pour un déficit anticipé de l'ordre de 1 490 M\$.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4640

concernant l'adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2007-2008

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le processus de préparation budgétaire;

ATTENDU l'avis favorable du Comité exécutif du 14 mai 2007;

ATTENDU la présentation et les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation du recteur, président du comité du budget, et celle de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le budget d'investissement 2007-2008 ci-dessous :

• Maintien des actifs	1 043 000 \$
• Enveloppe de rattrapage Bâtiment	334 000 \$
• Développement des systèmes d'information	<u>294 000 \$</u>
TOTAL	<u>1 671 000 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4641

concernant l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2007-2008

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 305-CA-4502 du Conseil d'administration, établissant le nombre de postes de professeur disponibles pour l'année 2007-2008;

ATTENDU la résolution 307-CA-4575 concernant la répartition des postes de professeur par département et par secteur disciplinaire pour l'année 2007-2008;

ATTENDU le départ à la retraite d'un professeur régulier hors plan des effectifs (Francis R. Whyte);

ATTENDU la lettre d'entente 2005-04 concernant la clause 8.07 relative à la détermination du nombre de postes de professeur;

ATTENDU le « Contexte de préparation des budgets 2007-2008, orientations budgétaires pour les fonds de fonctionnement et d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais » présenté au Conseil d'administration du 5 mars 2007;

ATTENDU le document « Présentation du budget de fonctionnement déposé au Conseil d'administration »;

ATTENDU l'adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2007-2008;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin Monfils, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le plan des effectifs pour l'année 2007-2008, comprenant les modifications suivantes :

- 1- **de porter** à cent quatre-vingt-dix (190) le nombre total de postes de professeur régulier, dont un (1) poste non encore réparti (excluant trois (3) postes de professeur régulier hors plan des effectifs);
- 2- **de créer** un (1) poste de directeur adjoint au Service de la bibliothèque;
- 3- **de créer** un (1) poste de préposé au service à la clientèle à la Direction des communications et du recrutement;
- 4- **de créer** un (1) poste de préposé au service à la clientèle à Saint-Jérôme;
- 5- **de rattacher** le poste professionnel de conseiller en gestion des ressources humaines (santé, sécurité et prévention) du Service des terrains et bâtiments au Service des ressources humaines et financières;
- 6- **de rattacher** un (1) poste de technicien en informatique de Saint-Jérôme au Service des technologies de l'information.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4642

concernant l'adoption de la marge de crédit bancaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2007-2008

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la loi sur l'Université du Québec, articles 4 f) et 3.1;

ATTENDU le Règlement général 4 au sujet de l'exercice des pouvoirs des établissements;

ATTENDU le Règlement général 7 au sujet des affaires concernant l'administration;

ATTENDU les études effectuées par le Service des ressources humaines et financières sur les mouvements de trésorerie;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE FIXER la marge de crédit bancaire à 27 000 000 \$ pour l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2007-2008 (1^{er} juin 2007 au 31 mai 2008);

D'AUTORISER la vice-rectrice à l'administration et aux ressources et le directeur du Service des ressources humaines et financières à négocier les meilleures conditions d'emprunt (sous la forme de lettre de change, billet, effet négociable, émission d'obligations, acceptation bancaire ou autres titres, ou valeurs) auprès des institutions financières suivantes :

Caisse populaire Saint-Raymond de Hull
53, boulevard Saint-Raymond
Gatineau (Québec)

Banque de Montréal
1100, boulevard Maloney Ouest
Gatineau (Québec)

RBC Banque Royale
1, Place Ville-Marie, 8^e étage
Montréal (Québec)

Banque Nationale du Canada
920, boulevard St-Joseph
Gatineau (Québec)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4643

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Albert Boulet

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du Conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de monsieur Albert Boulet à la communauté universitaire depuis 1977;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Albert Boulet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4644

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Toussaint Fortin

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du Conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de monsieur Toussaint Fortin à la communauté universitaire depuis 1977;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Toussaint Fortin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4645

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Suzanne Lavigueur

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du Conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Suzanne Lavigueur à la communauté universitaire depuis 1979;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Suzanne Lavigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4646

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Francis R. Whyte

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du Conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de monsieur Francis R. Whyte à la communauté universitaire depuis 1995;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Francis R. Whyte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4647

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Diane Audet

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du Conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Diane Audet à la communauté universitaire depuis 1974;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Diane Audet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4648

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Micheline Bondu

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du Conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Micheline Bondu à la communauté universitaire depuis 1985;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Micheline Bondu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4649

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Omer Déry

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du Conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de monsieur Omer Déry à la communauté universitaire depuis 1992;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Omer Déry.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4650

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Jacques Gazaille

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du Conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de monsieur Jacques Gazaille à la communauté universitaire depuis 1978;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Jacques Gazaille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4651

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Norma Kelland

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du Conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Norma Kelland à la communauté universitaire depuis 2002;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Norma Kelland.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4652

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Louise Neveu

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du Conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de madame Louise Neveu à la communauté universitaire depuis 1974;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Louise Neveu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4653

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur André-Jean Pelletier

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du Conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la contribution de monsieur André-Jean Pelletier à la communauté universitaire depuis 1975;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur André-Jean Pelletier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4654

concernant la nomination de madame Chantal Saint-Pierre à titre de directrice du Département des sciences infirmières

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 1.5 du Règlement général 1 : « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de la recherche »;

ATTENDU la résolution 286-CA-4152 du Conseil d'administration concernant l'adoption de la procédure d'élection des directeurs de département de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que le mandat de madame Judith Lapierre, à la direction du Département des sciences infirmières, prend fin le 31 mai 2007;

ATTENDU la candidature de madame Chantal Saint-Pierre à la direction du Département des sciences infirmières;

ATTENDU les résultats du vote tenu par scrutin postal au Département des sciences infirmières;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Chantal Saint-Pierre à titre de directrice du Département des sciences infirmières, pour un premier mandat débutant le 1^{er} juin 2007 et se terminant le 31 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4655

concernant la nomination d'une directrice au Module de l'ingénierie (madame Nadia Baaziz)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 2.3.1 et 2.3.2.8 du *Régime des études de premier cycle de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU l'article 1.10 de la convention collective des professeurs de l'UQO concernant la désignation du directeur de module;

ATTENDU la vacance à la direction du Module de l'ingénierie à compter du 1^{er} juin 2007;

ATTENDU le procès-verbal de l'Assemblée spéciale d'élection tenue au Module de l'ingénierie le 18 avril 2007;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Nadia Baaziz à titre de directrice du Module de l'ingénierie, et ce, pour un premier mandat débutant le 1^{er} juin 2007 et se terminant le 31 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4656

concernant la nomination d'une directrice au Module de l'éducation (madame Catherine Lanaris)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 2.3.1 et 2.3.2.8 du *Régime des études de premier cycle de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU l'article 1.10 de la convention collective des professeurs de l'UQO concernant la désignation du directeur de module;

ATTENDU la vacance à la direction du Module de l'éducation à compter du 1^{er} juin 2007;

ATTENDU le procès-verbal de l'Assemblée spéciale d'élection tenue au Module de l'éducation le 19 avril 2007;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatién,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Catherine Lanaris à titre de directrice du Module de l'éducation, et ce, pour un premier mandat débutant le 1^{er} juin 2007 et se terminant le 31 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4657

concernant la nomination d'une directrice au Module des sciences de la santé (madame Lucille Théorêt)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 2.3.1 et 2.3.2.8 du *Régime des études de premier cycle de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU l'article 1.10 de la convention collective des professeurs de l'UQO concernant la désignation du directeur de module;

ATTENDU la vacance à la direction du Module des sciences de la santé à compter du 1^{er} juin 2007;

ATTENDU le procès-verbal de l'Assemblée spéciale d'élection tenue au Module des sciences de la santé le 10 avril 2007;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claire Vaive,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Lucille Théorêt à titre de directrice du Module des sciences de la santé, et ce, pour un mandat débutant le 1^{er} juin 2007 et se terminant le 31 mai 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4658

concernant la nomination d'un directeur au Module de l'informatique (monsieur Alain Charbonneau)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 2.3.1 et 2.3.2.8 du *Régime des études de premier cycle de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU l'article 1.10 de la convention collective des professeurs de l'UQO concernant la désignation du directeur de module;

ATTENDU la vacance à la direction du Module de l'informatique à compter du 1^{er} juin 2007;

ATTENDU le procès-verbal de l'Assemblée spéciale d'élection tenue au Module de l'informatique le 18 avril 2007;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Lisette Blouin Monfils,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Alain Charbonneau à titre de directeur du Module de l'informatique, et ce, pour un deuxième mandat débutant le 1^{er} juin 2007 et se terminant le 31 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4659

concernant la nomination d'un directeur au Module des relations industrielles (monsieur Elmustapha Najem)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 2.3.1 et 2.3.2.8 du *Régime des études de premier cycle de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU l'article 1.10 de la convention collective des professeurs de l'UQO concernant la désignation du directeur de module;

ATTENDU la vacance à la direction du Module des relations industrielles à compter du 1^{er} juin 2007;

ATTENDU le procès-verbal de l'Assemblée spéciale d'élection tenue au Module des relations industrielles le 1^{er} mai 2007;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Elmustapha Najem à titre de directeur du Module des relations industrielles, et ce, pour un deuxième mandat débutant le 1^{er} juin 2007 et se terminant le 31 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4660

concernant la nomination d'un directeur au Module des sciences sociales (monsieur Michel Filion)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 2.3.1 et 2.3.2.8 du *Régime des études de premier cycle de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU l'article 1.10 de la convention collective des professeurs de l'UQO concernant la désignation du directeur de module;

ATTENDU la vacance au poste de directeur du Module des sciences sociales à compter du 1^{er} juin 2007;

ATTENDU le procès-verbal de l'Assemblée spéciale d'élection tenue au Module des sciences sociales le 25 avril 2007;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Michel Filion à titre de directeur du Module des sciences sociales, et ce, pour un premier mandat débutant le 1^{er} juin 2007 et se terminant le 31 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4661

concernant la nomination d'une directrice au Module des sciences comptables (madame Madeleine Lussier)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 2.3.1 et 2.3.2.8 du *Régime des études de premier cycle de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU l'article 1.10 de la convention collective des professeurs de l'UQO concernant la désignation du directeur de module;

ATTENDU la vacance à la direction du Module des sciences comptables à compter du 1^{er} juin 2007;

ATTENDU le procès-verbal de l'Assemblée spéciale d'élection tenue au Module des sciences comptables le 23 avril 2007;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Madeleine Lussier à titre de directrice du Module des sciences comptables, et ce, pour un premier mandat débutant le 1^{er} juin 2007 et se terminant le 31 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4662

concernant la nomination d'un responsable du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences comptables (monsieur Pierre Charron)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 14.12 et 14.14 du *Régime des études de cycles supérieurs de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU l'article 1.20 de la convention collective des professeurs de l'UQO concernant la nomination de responsable de programme(s) d'études de cycles supérieurs;

ATTENDU la vacance à la responsabilité du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences comptables à compter du 1^{er} mai 2007;

ATTENDU la consultation menée par le Décanat des études auprès des professeurs de la discipline;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Pierre Charron à titre de responsable du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences comptables, pour un premier mandat, du 1^{er} mai 2007 au 31 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4663

concernant la nomination d'une responsable du programme de Maîtrise en sciences infirmières (madame Chantal Saint-Pierre)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 14.12 et 14.14 du *Régime des études de cycles supérieurs de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU l'article 1.20 de la convention collective des professeurs de l'UQO concernant la nomination de responsable de programme(s) d'études de cycles supérieurs;

ATTENDU la vacance à la responsabilité du programme de Maîtrise en sciences infirmières à compter du 1^{er} juin 2007;

ATTENDU la consultation menée par le Décanat des études auprès des professeurs de la discipline;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Chantal Saint-Pierre à titre de responsable du programme de Maîtrise en sciences infirmières, et ce, pour un premier mandat débutant le 1^{er} juin 2007 et se terminant le 31 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4664

concernant la nomination d'un responsable du programme de Doctorat en sciences sociales appliquées (monsieur Martin Robitaille)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 14.12 et 14.14 du *Régime des études de cycles supérieurs de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU l'article 1.20 de la convention collective des professeurs de l'UQO concernant la nomination de responsable de programme(s) d'études de cycles supérieurs;

ATTENDU la vacance à la responsabilité du programme de Doctorat en sciences sociales appliquées à compter du 1^{er} août 2007;

ATTENDU la consultation menée par le Décanat des études auprès des professeurs de la discipline;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Martin Robitaille à titre de responsable du programme de Doctorat en sciences sociales appliquées, et ce, pour un premier mandat débutant le 1^{er} août 2007 et se terminant le 31 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4665

concernant la nomination d'un responsable du programme de Doctorat en éducation (monsieur Jacques Chevrier)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 14.12 et 14.14 du *Régime des études de cycles supérieurs de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU l'article 1.20 de la convention collective des professeurs de l'UQO concernant la nomination de responsable de programme(s) d'études de cycles supérieurs;

ATTENDU la vacance à la responsabilité du programme de Doctorat en éducation à compter du 1^{er} juin 2007;

ATTENDU la consultation menée par le Décanat des études auprès des professeurs de la discipline;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Jacques Chevrier à titre de responsable du programme de Doctorat en éducation, et ce, pour un premier mandat débutant le 1^{er} juin 2007 et se terminant le 31 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4666

concernant la nomination d'une responsable du programme de Doctorat en psychologie (madame Monique Séguin)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 14.12 et 14.14 du *Régime des études de cycles supérieurs de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU l'article 1.20 de la convention collective des professeurs de l'UQO concernant la nomination de responsable de programme(s) d'études de cycles supérieurs;

ATTENDU la vacance à la responsabilité du programme de Doctorat en psychologie à compter du 1^{er} juin 2007;

ATTENDU la consultation menée par le Décanat des études auprès des professeurs de la discipline;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Monique Séguin à titre de responsable du programme de Doctorat en psychologie, et ce, pour un deuxième mandat débutant le 1^{er} juin 2007 et se terminant le 31 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4667

concernant la nomination d'un responsable du programme de Doctorat en relations industrielles (monsieur Roland Foucher)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 14.12 et 14.14 du *Régime des études de cycles supérieurs de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU l'article 1.20 de la convention collective des professeurs de l'UQO concernant la nomination de responsable de programme(s) d'études de cycles supérieurs;

ATTENDU la vacance à la responsabilité du programme de Doctorat en relations industrielles à compter du 1^{er} juin 2007;

ATTENDU la consultation menée par le Décanat des études auprès des professeurs de la discipline;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Roland Foucher à titre de responsable du programme de Doctorat en relations industrielles, et ce, pour un deuxième mandat débutant le 1^{er} juin 2007 et se terminant le 31 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4668

concernant la nomination d'un responsable du programme de Doctorat en sciences et technologies de l'information (monsieur Larbi Talbi)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 14.12 et 14.14 du *Régime des études de cycles supérieurs de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU l'article 1.20 de la convention collective des professeurs de l'UQO concernant la nomination de responsable de programme(s) d'études de cycles supérieurs;

ATTENDU la vacance à la responsabilité du programme de Doctorat en sciences et technologies de l'information à compter du 1^{er} juin 2007;

ATTENDU la consultation menée par le Décanat des études auprès des professeurs de la discipline;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Larbi Talbi à titre de responsable du programme de Doctorat en sciences et technologies de l'information, et ce, pour un premier mandat débutant le 1^{er} juin 2007 et se terminant le 31 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4669

concernant la nomination d'un responsable du programme de Maîtrise en psychoéducation (monsieur Sylvain Coutu)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 14.12 et 14.14 du *Régime des études de cycles supérieurs de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU l'article 1.20 de la convention collective des professeurs de l'UQO concernant la nomination de responsable de programme(s) d'études de cycles supérieurs;

ATTENDU la vacance à la responsabilité du programme de Maîtrise en psychoéducation à compter du 1^{er} juin 2007;

ATTENDU la consultation menée par le Décanat des études auprès des professeurs de la discipline;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Sylvain Coutu à titre de responsable du programme de Maîtrise en psychoéducation, et ce, pour un deuxième mandat débutant le 1^{er} juin 2007 et se terminant le 31 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4670

concernant la nomination d'une responsable du programme de Maîtrise en travail social (madame Annie Devault)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 14.12 et 14.14 du *Régime des études de cycles supérieurs de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU l'article 1.20 de la convention collective des professeurs de l'UQO concernant la nomination de responsable de programme(s) d'études de cycles supérieurs;

ATTENDU la vacance à la responsabilité du programme de Maîtrise en travail social à compter du 1^{er} juin 2007;

ATTENDU la consultation menée par le Décanat des études auprès des professeurs de la discipline;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Annie Devault à titre de responsable du programme de Maîtrise en travail social, et ce, pour un premier mandat débutant le 1^{er} juin 2007 et se terminant le 31 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4671

concernant la nomination d'une responsable du programme de DESS en localisation (madame Louise Brunette)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 14.12 et 14.14 du *Régime des études de cycles supérieurs de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU l'article 1.20 de la convention collective des professeurs de l'UQO concernant la nomination de responsable de programme(s) d'études de cycles supérieurs;

ATTENDU la vacance à la responsabilité du programme de DESS en localisation à compter du 1^{er} juin 2007;

ATTENDU la consultation menée par le Décanat des études auprès des professeurs de la discipline;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Louise Brunette à titre de responsable du programme de DESS en localisation, et ce, pour un troisième mandat débutant le 1^{er} juin 2007 et se terminant le 31 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4672

concernant la nomination d'un responsable du programme de la Maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines (monsieur Éric Gosselin)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 14.12 et 14.14 du *Régime des études de cycles supérieurs de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU l'article 1.20 de la convention collective des professeurs de l'UQO concernant la nomination de responsable de programme(s) d'études de cycles supérieurs;

ATTENDU la vacance à la responsabilité du programme de la Maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines à compter du 1^{er} juin 2007;

ATTENDU la consultation menée par le Décanat des études auprès des professeurs de la discipline;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Éric Gosselin à titre de responsable du programme de la Maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines, et ce, pour un deuxième mandat débutant le 1^{er} juin 2007 et se terminant le 31 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4673

concernant la nomination d'un responsable du programme de MBA spécialisé en services financiers (monsieur François-Éric Racicot)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 14.12 et 14.14 du *Régime des études de cycles supérieurs de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU l'article 1.20 de la convention collective des professeurs de l'UQO concernant la nomination de responsable de programme(s) d'études de cycles supérieurs;

ATTENDU la vacance à la responsabilité du programme de MBA spécialisé en services financiers à compter du 1^{er} juin 2007;

ATTENDU la consultation menée par le Décanat des études auprès des professeurs de la discipline;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur François-Éric Racicot à titre de responsable du programme de MBA spécialisé en services financiers, et ce, pour un premier mandat débutant le 1^{er} juin 2007 et se terminant le 31 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4674

concernant la nomination d'un responsable du programme de MBA spécialisé en sciences comptables (monsieur Gilles Poirier)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 14.12 et 14.14 du *Régime des études de cycles supérieurs de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU l'article 1.20 de la convention collective des professeurs de l'UQO concernant la nomination de responsable de programme(s) d'études de cycles supérieurs;

ATTENDU la vacance à la responsabilité du programme de MBA spécialisé en sciences comptables à compter du 1^{er} juin 2007;

ATTENDU la consultation menée par le Décanat des études auprès des professeurs de la discipline;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Gilles Poirier à titre de responsable du programme de MBA spécialisé en sciences comptables, et ce, pour un premier mandat débutant le 1^{er} juin 2007 et se terminant le 31 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4675

concernant la nomination d'un responsable du programme de Maîtrise en informatique (monsieur Luigi Logrippo)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 14.12 et 14.14 du *Régime des études de cycles supérieurs de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU l'article 1.20 de la convention collective des professeurs de l'UQO concernant la nomination de responsable de programme(s) d'études de cycles supérieurs;

ATTENDU la vacance à la responsabilité du programme de Maîtrise en informatique à compter du 1^{er} août 2007;

ATTENDU la consultation menée par le Décanat des études auprès des professeurs de la discipline;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Luigi Logrippo à titre de responsable du programme de Maîtrise en informatique, et ce, pour un mandat débutant le 1^{er} août 2007 et se terminant le 31 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4676

concernant la nomination d'un responsable par intérim du programme de Maîtrise en informatique (monsieur Michal Iglewski)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 14.12 et 14.14 du *Régime des études de cycles supérieurs de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU l'article 1.20 de la convention collective des professeurs de l'UQO concernant la nomination de responsable de programme(s) d'études de cycles supérieurs;

ATTENDU la vacance à la responsabilité du programme de Maîtrise en informatique à compter du 1^{er} juin 2007;

ATTENDU l'absence de candidature éligible pour le mandat de responsable de programme débutant le 1^{er} juin 2007;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Michal Iglewski à titre de responsable par intérim du programme de Maîtrise en informatique, et ce, pour la période débutant le 1^{er} juin 2007 et se terminant le 31 juillet 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4677

concernant la nomination d'un responsable par intérim du programme de Doctorat en sciences sociales appliquées (monsieur Thibault Martin)

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 14.12 et 14.14 du *Régime des études de cycles supérieurs de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU l'article 1.20 de la convention collective des professeurs de l'UQO concernant la nomination de responsable de programme(s) d'études de cycles supérieurs;

ATTENDU la vacance à la responsabilité du programme de Doctorat en sciences sociales appliquées à compter du 1^{er} juin 2007;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Thibault Martin à titre de responsable par intérim du programme de Doctorat en sciences sociales appliquées, et ce, pour la période débutant le 1^{er} juin 2007 et se terminant le 31 juillet 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4678

concernant la nomination d'un représentant des personnes chargées de cours à la Commission des études

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la démission de madame Caroline Cyr à titre de représentante des personnes chargées de cours à la Commission des études;

ATTENDU l'article 41 de la Loi sur l'Université du Québec;

ATTENDU les articles 3.1.1 A du Règlement général 1 de l'Université du Québec : « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;

ATTENDU l'article 6.1 e) du Règlement de régie interne de l'Université du Québec;

ATTENDU la désignation faite par le Syndicat des chargées et chargés de cours lors de l'Assemblée générale tenue le 23 avril 2007;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Marc Aubé, appuyée par monsieur Luc Chaput,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Marie Gérin à titre de représentante des personnes chargées de cours à la Commission des études, pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 23 mai 2007 au 22 mai 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4679

concernant l'engagement de monsieur Denis Hurtubise au poste de doyen des études

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le Règlement concernant la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de doyen des études et de doyen de la recherche;

ATTENDU l'affichage du poste de doyen des études;

ATTENDU que la candidature de monsieur Denis Hurtubise a été retenue par le Comité de sélection;

ATTENDU la consultation effectuée par le secrétaire général auprès des directeurs de département, des directeurs de module, des responsables de programme de cycles supérieurs, de la Sous-commission des études et de la Commission des études quant à la candidature de monsieur Hurtubise;

ATTENDU l'article 7 « Contrat d'engagement » du Protocole établissant les conditions de travail du personnel cadre de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

IL EST RÉSOLU :

D'ENGAGER monsieur Denis Hurtubise à titre de cadre à l'Université du Québec en Outaouais pour un premier contrat s'étendant du 18 juin 2007 au 31 mai 2009;

D'AFFECTER monsieur Hurtubise au poste de doyen des études;

DE MANDATER le recteur et la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, dans leur champ de responsabilité respectif, pour procéder à l'engagement de monsieur Denis Hurtubise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 311-CA-4680

concernant la prolongation du contrat de monsieur Toussaint Fortin et de son affectation à titre de doyen des études par intérim

adoptée par le Conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent onzième réunion tenue le mardi 22 mai 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU que la vacance au poste de doyen des études va se prolonger en juin 2007;

ATTENDU que monsieur Toussaint Fortin, doyen des études par intérim, s'est dit disposé à poursuivre son contrat pour un mois additionnel;

ATTENDU l'intérêt de favoriser une transition harmonieuse dans le contexte de l'arrivée en poste d'un nouveau doyen des études;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

DE PROLONGER l'engagement de monsieur Toussaint Fortin à titre de cadre jusqu'au 29 juin 2007;

DE PROLONGER l'affectation de monsieur Toussaint Fortin à titre de doyen des études par intérim jusqu'au 17 juin 2007;

DE NOMMER monsieur Toussaint Fortin conseiller au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche du 18 juin 2007 au 29 juin 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice,
Secrétaire général